

avait toujours eue de sa pureté, et qu'elle regardait la preuve de son innocence et de sa délicatesse comme acquise jusqu'à la démonstration pour tous ceux qui, sans avoir l'avantage de le connaître, auraient lu son mémoire. L'Assemblée a ajouté qu'elle se voyait, avec douleur, forcée d'employer le mot d'*innocence*, en parlant d'un militaire respectable, qu'un caractère si bien établi aurait dû mettre au-dessus même du soupçon. »

« MM. Lée et Durand, chevaliers de Saint-Louis, ont été priés de se rendre de suite chez M. de Chappuis, pour lui manifester les sentiments de l'Assemblée et lui présenter l'extrait de la présente délibération.

« Pour expédition :

« DUBUC fils, vice-président, faisant fonction de président. — RIGORDY, secrétaire. »

Le moment était arrivé où ceux qui s'étaient si généreusement associés à mon grand-oncle durent revenir en France pour rester fidèles à leur serment. M. de Chappuis se retira auprès de son frère aîné au château de La Salle près de Nervieux en Forez, où ses goûts simples, et son cœur qui réclamait depuis longtemps les épanchements de la famille, trouvèrent quelques mois de bonheur auprès de sa belle-sœur, M<sup>me</sup> de Maubou, dont la nature d'élite était bien faite pour le comprendre. Mais tout s'écroulait autour de lui. Avec son sens droit, son expérience, sa connaissance des hommes, il ne devait pas tomber dans les illusions de l'émigration; ses regards se tournèrent vers l'intérieur.

Une réaction ne tarda pas à se produire dans quelques provinces, contre l'odieuse tyrannie jacobine. Lyon, aux premiers mois de 1793, se sentit entraîné, malgré des